

Evaluation de l'interdiction du tabac dans les établissements scolaires de la Communauté française

L'organisation du colloque d'évaluation de l'interdiction du tabagisme du 26/02/07 a été rendue possible grâce à la contribution de l'AGERS (Céline PLUMEREL) et des Services Communautaires de Promotion de la Santé APES-ULg (Chantal VANDOORNE, Gaëtan ABSIL, Catherine GIOT) et Question Santé Asbl (Christophe RUAUX). Les travaux de suivi des conclusions de celui-ci ont été mis en œuvre par un Groupe de travail composé de :

- *Madame Céline PLUMEREL, représentant Monsieur J.-P. HUBIN, Administrateur général de l'AGERS (coordination des travaux de suivi des conclusions du colloque) ;*
- *Madame Chantal VANDOORNE, Directrice APES-ULg (coordination colloque - contenu) ;*
- *Monsieur Gaëtan ABSIL, APES-ULg (coordination colloque - contenu) ;*
- *Monsieur Christophe RUAUX, service communautaire Question-Santé (coordination colloque -logistique) ;*
- *Monsieur Manu BECO, Préfet des études à l'Athénée Royal de Waimes (travaux de suivi des conclusions du colloque) ;*
- *Monsieur Hernando REBOLLEDO, FARES (travaux de suivi des conclusions du colloque) ;*
- *Madame Josette SAMRAY, Inspectrice CPMS (travaux de suivi des conclusions du colloque) ;*
- *Madame Michèle DEMEUSE, Inspectrice CPMS (travaux de suivi des conclusions du colloque) ;*
- *Monsieur Michel PETTIAUX, Directeur du FARES (travaux de suivi des conclusions du colloque) ;*
- *Madame Anouk DISCART, CPMS de Gosselies (travaux de suivi des conclusions du colloque) ;*
- *Monsieur Guibert DENIS, DGEO (travaux de suivi des conclusions du colloque) ;*
- *Madame Genevieve HOUIOUX, ULB-PROMES (travaux de suivi des conclusions du colloque) ;*
- *Madame Vinciane HALLUENT, Service cyberécoles (actualisation du site) ;*
- *Madame Nadège SERRURE, Service cyberécoles (actualisation du site).*

La Ministre de l'Enseignement, Madame Marie ARENA et la Ministre de la Santé, Madame Catherine FONCK remercient les personnes précitées pour leur précieuse collaboration.

Introduction

Le Décret relatif à la « prévention du tabagisme et l'interdiction de fumer à l'école » du 5 mai 2006 qui interdit le tabac dans les établissements scolaires est d'application depuis le 1er septembre 2006.

Conformément à son « programme d'actions relatif à la lutte contre les assuétudes en milieu scolaire », le Gouvernement a souhaité que les établissements scolaires puissent être accompagnés dans l'application de cette interdiction. En effet, nombreux sont les enseignants, les éducateurs, les directeurs, les centres PMS et les services PSE qui ont été consultés dans le

cadre de la préparation de l'entrée en vigueur du Décret. Tous ont fait part de l'importance de soutenir les acteurs scolaires, les jeunes étant de plus en plus dépendants du tabac et ce, de plus en plus tôt. Pour rappel, les chiffres du tabagisme des jeunes sont de 32 % pour les jeunes de 17 ans tandis que 25% des 10-17 ans ont déjà fumé.

Ainsi, depuis l'adoption du Décret par le Parlement de la Communauté française, plusieurs outils pédagogiques (dossier pédagogique, documentaire, conférences gratuites de pneumologues dans les écoles, etc.) ont été mis à la disposition des acteurs scolaires.

En outre, depuis la rentrée de septembre, « 9 points d'appui aux écoles en matière de prévention des assuétudes » sont à la disposition des établissements scolaires, des Centres psycho-médico-sociaux (CPMS) et des Services de Promotion de la Santé à l'école (SPSE). Ils ont pour mission de renforcer la collaboration des établissements scolaires, des Centres psycho-médico-sociaux (CPMS) et des Services de Promotion de la Santé à l'école (SPSE) avec les structures de terrain spécialisées en matière de prévention des assuétudes. Ils sont chargés d'une mission d'information des écoles, des CPMS et des SPSE sur l'offre de prévention et d'une mission de mise en réseau de tous les partenaires concernés.

Quelle était la situation avant le Décret ?

La situation des écoles était disparate avant ce décret. Un rapport établi en 2006 par l'Administration, à la demande de la Ministre Marie ARENA, a montré que 50% des établissements de la Communauté française avaient déjà totalement interdit le tabac par le biais du Règlement d'ordre intérieur (ROI).

Une seconde catégorie d'écoles donnait la possibilité de fumer à certaines conditions (autorisation des parents, âge, etc.).

Enfin, une troisième catégorie d'écoles faisait preuve d'une grande tolérance concernant le tabagisme des élèves au sein de l'établissement.

Dès lors, pour une série d'écoles, ce Décret a été l'occasion soit de démarrer un projet de prévention soit de renforcer une prévention déjà existante.

Une journée pour entendre et (se) comprendre

Le Gouvernement a souhaité que ce Décret fasse l'objet d'une première évaluation quelques mois après son entrée en application. Dès lors, un colloque a été organisé le 26 février 2007 à l'initiative de la Ministre de l'Enseignement, Mme Marie ARENA et ce, en collaboration avec la Ministre de la Santé, Mme Catherine FONCK.

Il s'agissait d'une journée d'évaluation visant, d'une part, à faire le point sur les difficultés relatives à cette interdiction ainsi que sur les éléments qui ont favorisé l'application de cette législation. D'autre part, cette journée visait le dialogue entre professionnels de l'éducation et de la promotion de la santé à l'école (enseignants, éducateurs, directeurs, centres PMS et services PSE).

Dans ce cadre, des recommandations ont été faites par la Communauté éducative, aux autorités politiques. Les nouveaux outils que nous mettons en ligne à la suite de ce colloque sont là pour y répondre, dans la mesure du possible.

La matinée a été introduite par le Professeur Bernard DEFRANCE, philosophe, professeur honoraire qui a abordé la question de la loi et des interdits en milieu scolaire. L'intervention du Professeur B. DEFRANCE a été suivie par celle de Monsieur Gaëtan ABSIL, Apes-ULG illustrant les avis croisés des scientifiques, des professionnels de l'enseignement et des jeunes quant à l'interdiction du tabac. Puis, des expériences de terrain ont été présentées par des acteurs et des professionnels de la prévention. Durant l'après-midi, des ateliers ont abordé la prévention du tabagisme à l'école sous différents aspects.

- Atelier 1 : Comment s'y prendre avec les élèves qui cumulent les difficultés (scolaires, sociales, psychologiques) ?
- Atelier 2 : L'arrêt tabagique. Quand ? Comment ? Avec quelles ressources ?
- Atelier 3 : Interdire le tabac. Quelles modalités de l'interdiction pour les plus jeunes et pour les plus âgés ?
- Atelier 4 : Comment situer l'interdiction dans le projet et la démarche éducative de l'école ?
- Atelier 5 : Comment appliquer l'interdiction du tabac aux lieux de vie, dans et autour de l'école (ateliers, stages, internats,...) ?

La journée s'est clôturée par une table ronde de synthèse des ateliers animée par Monsieur Axel ROUCLOUX, Asbl « Promotion de la santé et environnement durable » ainsi que par une conclusion générale du Professeur B. DEFRANCE, suivie d'un mot de clôture de Madame R. ESSEFIANI, représentant le Cabinet de Madame la Ministre, Marie ARENA.

Qui étaient les participants ?

Environ 175 professionnels (écoles, CPMS et SPSE, CLPS) se sont rencontrés pour échanger à propos de leurs expériences et leurs questions dans le cadre de l'interdiction.

T.1.	n=175	%
Répartition des participants		
Ecoles et Internats	101	58
SPSE/CPMS	48	27
Organismes de prévention, etc.	26	15

Les participants à la journée sont issus majoritairement des écoles. C'était, rappelons-le, le public privilégié de cette journée. Soulignons toutefois aussi une représentation significative des services PSE et centres PMS ainsi que de divers organismes de prévention et de promotion de la santé. Cette journée a donc fourni l'occasion d'une rencontre entre acteurs d'origines diverses concernés par la prévention du tabagisme.

T.2.	n = 101	%
Répartition des membres des écoles et internats par profession		
Direction	54	53

Enseignant	22	22
Educateur	12	12
Autres (AS/Infirmières)	13	13

L'invitation avait été lancée à l'ensemble des professionnels de l'éducation. La mobilisation la plus importante est celle des directeurs, puis des enseignants. La présence des directeurs peut être interprétée comme une conscience que l'interdiction relève d'un projet global, ou que les difficultés/questions soulevées par l'interdit relèvent en particulier de la sphère de compétences des directions (par exemple les sanctions, le règlement d'école, la gestion des ressources humaines, ...).

T. 3. Répartition par type d'enseignement	n=101	%
Technique/Professionnel	56	55
Général	28	28
Internat	10	10
Spécial	7	7

Ce sont majoritairement les écoles techniques et professionnelles qui étaient représentées.

T.4. Répartition des écoles représentées par province	n=93	%
Hainaut	31	34
Liège	23	25
Bruxelles	15	16
Namur	14	15
Luxembourg	6	6
Brabant-Wallon	4	4

Les provinces de Liège et du Hainaut sont les plus représentées parmi les écoles et les internats mais aussi parmi les services PSE et centres PMS participant (Hainaut 48%, de Liège 21%).

1. Intervention du Professeur Bernard DEFRANCE, philosophe, professeur honoraire

Fiche audio : « Comment établir un rapport positif avec la loi et les interdits ? »
Texte : « les comportements à risques : substitut d'initiation »

2. Présentation de deux projets de prévention du tabagisme à l'école

a) Madame Françoise RISSELIN, Institut Saint François Ath

L'Institut Saint François Ath est une école technique et professionnelle qui compte environ 900 élèves et une centaine de professeurs.

L'historique du projet de l'école en matière de santé et plus particulièrement en matière de tabac est le suivant :

Avant l'interdiction du tabac dans les écoles

1. Quel est le point de départ de notre démarche ?

Fin des années 90, suite à l'interpellation des délégués des élèves au Conseil de Participation, l'école autorise les 5es et 6es secondaires à fumer dans la cour de récréation. But : tenter de régler le problème de la fumée dans les toilettes.

L'autorisation pour les enseignants de fumer dans la salle des professeurs existe, elle, de longue date.

Constat : après trois ans d'autorisation, de plus en plus d'élèves fumeurs et toujours de la fumée dans les toilettes avec des plaintes répétées des élèves et des enseignants non fumeurs.

En 2001, l'Observatoire de la Santé du Hainaut (présent dans l'école depuis plusieurs années pour des animations en santé globale et prévention du tabagisme) initie la création d'une commission santé. Celle-ci est composée de 10 membres (enseignants, éducateur, chef d'atelier). But : sensibiliser les élèves et les professeurs à différentes problématiques (exercices physiques, alimentation, santé mentale, bien-être, assuétudes).

2. Quelles sont les actions de la commission santé et quels sont nos partenaires ?

- Campagnes anti-tabac par affichages, exposition, dossier pédagogique mis à disposition par l'OSH.
- Animations de prévention du tabagisme au premier degré (OSH).
- Mobilisation des professeurs et des élèves lors des journées sans tabac du 31 mai : récolte des briquets et des paquets de cigarettes, vente de fruits, échange d'une cigarette contre un morceau de chocolat Oxfam, animation musicale et jeux en collaboration avec la radio de l'école, activités sportives.
- Aménagement d'un local fumeur pour les enseignants (environ 10 fumeurs).

- Conférence-débat en soirée à destination des parents sur le thème des addictions en collaboration avec l'ASBL TREMPOLINE de Charleroi.
- Conférence pour les enseignants et les parents sur le thème du tabac : nocivité et manipulation des cigarettiers en collaboration avec l'ASBL SEPT de Mons.
- Une première enquête parmi nos élèves de 5es et 6es secondaires concernant les habitudes tabagiques dont les résultats nous indiquent que 1/3 des élèves du 3e degré fument aux récréations, sur le temps de midi, sur le parcours de l'école avant et après les cours. Certains ont débuté en soirée, d'autres à la maison car les parents sont fumeurs, d'autres à l'école sous la pression du groupe.
- Une journée pédagogique est organisée en 2006 avec trois objectifs :
 - Avoir l'avis des professeurs sur l'interdiction totale de fumer dans l'établissement (résultats : 69 % sont pour l'interdiction, les autres sont contre ou ne se prononcent pas) ;
 - Une intervention de l'Asbl SEPT concernant les problèmes liés à l'arrêt du tabac ;
 - Des ateliers par degré en vue de fournir aux enseignants des outils de prévention du tabagisme (documents, adresses internet, vidéos, jeux).
- En 2005/2006, une réalité s'impose à nous : dans la cour, on ne fume pas que du tabac.
- Une deuxième enquête, toujours au 3e degré, concernant l'utilité de la mise en place d'un groupe d'aide aux fumeurs en annonçant aux élèves l'interdiction prochaine.

Résultats : sur 240 élèves interrogés dont 1/3 sont fumeurs, 27 souhaitaient un coach pour l'arrêt ou la diminution du tabac. Dix élèves ont participé au groupe d'aide animé par M. DEKEYSER (psychologue de l'ASBL SEPT) et par Mme RISSELIN (membre de la Commission santé). Il s'agissait de jeunes de 4e et 5e années secondaires et un élève a abandonné le soutien. Sur les 9, 1 seul était en arrêt total en fin d'année, 4 étaient en diminution et 4 n'avaient rien changé à leur consommation.

Ce groupe d'aide se déroulait tous les jeudis de 11h50 à 13h25 (2 fois 50 minutes).

- Avant les vacances de Pâques 2005/2006, nous avons informé les élèves de l'interdiction de fumer pendant la récréation de 10h 45 à 11h et ce, jusqu'à la fin de l'année scolaire (mesure transitoire) tout en les autorisant à le faire sur le temps de midi (seuls les 6es et les jeunes ayant une autorisation parentale peuvent sortir le midi). Parallèlement, nous avons mis en place une vente de fruits à la récréation, tous les jours de la semaine avec la gratuité pour les participants au groupe d'aide.

Après l'interdiction du tabac dans les écoles

- Mise en évidence dans le règlement d'ordre intérieur des sanctions concernant l'interdiction.
- Surveillance renforcée au niveau des toilettes.
- Maintien du groupe d'aide aux fumeurs tous les jeudis.
- Suppression du local fumeur des enseignants.

Les résultats :

- les professeurs respectent totalement l'interdiction ;
- les élèves la respectent partout sauf dans les toilettes (pas plus de fumée qu'avant, disent les éducatrices).

Les sanctions : l'avertissement, puis la retenue. Les élèves récidivistes sont invités à participer au groupe d'aide.

3. Quelles sont les difficultés rencontrées ?

- la mobilisation des professeurs et des élèves ;
- le travail à long terme avec des bénévoles ;
- la lassitude : encore le tabac !;
- les résultats de toutes nos actions sont difficiles à évaluer.

4. Quels sont les moyens dont nous disposons ?

- au départ, aucun, 10 membres bénévoles dans la Commission santé ;
- réunions : $\frac{3}{4}$ d'heure sur le temps de midi ;
- pas de budget et les outils de l'OSH ;
- ensuite réunion 5 fois par an de 16h à 18h ;
- budget de 500 euros/an octroyé par la direction ;
- puis un détachement de 2 h pour une enseignante infirmière et d'1 h pour un professeur de biologie et d'éducation à la santé ;
- l'année suivante, 3 h de détachement NTTP ;
- cette année 2007/2008, renouvellement de ce détachement ;
- formations suivies par les enseignants détachés : 3 journées Asbl SEPT Mons, 2 journées pédagogiques (SEPT et CITADELLE), 1 journée « outils pédagogiques en matière de santé » (Mutualités socialistes Ath), 1 journée « Univers santé » Louvain-la-Neuve, colloque « interdiction du tabac dans les écoles » Charleroi.

5. Quelles sont les perspectives ?

- maintenir le groupe d'aide si le détachement est toujours possible ;
- garder la formule : prévention, sanctions, aide et dialogue ;
- travailler en partenariat avec l'ASBL CITADELLE (Tournai), AMOSA (Ath) et l'ASBL SEPT (Mons).

Conclusion : l'interdiction du tabac dans les écoles a été pour nous une bouffée d'oxygène sans laquelle nous aurions sans doute « délaissé » ou abandonné notre combat.

b) L'Athénée Royal Jourdan Fleurus

En 2004, un constat est établi : +/- 30% de notre population scolaire est consommatrice de tabac.

Cela représentait à l'époque une population de +/- 300 élèves avec une prédominance très marquée dans les sections professionnelles et le CEFA.

Constat d'autant plus alarmant que la population de notre premier degré était particulièrement touchée (élèves de 13 à 15 ans).

La décision de s'attaquer à ce fléau a été prise en conseil de participation de début d'année car il était évident que tous les acteurs de notre communauté éducative devaient être concernés pour nous donner toutes les chances de réussite.

En 2004-2005, une campagne de sensibilisation et de prévention est mise sur pied. Il s'agit d'une campagne d'affichage et d'interventions diverses sous forme de rencontres : CPMS, Ligue cardiologique belge, Ligue pour la lutte contre le cancer...

Le résultat est une diminution sensible de la consommation mais peu significative en fin d'année.

En 2005-2006, une campagne de sensibilisation dans laquelle les élèves vont être les principaux acteurs du projet est organisée.

Il s'agit d'une reconduction des dispositions de 2004-2005 avec en plus :

- Affichage « choc » de documents repris sur internet (par les élèves) mettant volontairement l'accent sur les méfaits et les conséquences de l'abus du tabac.
- Journée citoyenne au cours de laquelle, la problématique du tabac sera abordée par un groupe d'élèves non-fumeurs «opposé » à un groupe d'élèves fumeurs.
- Affichage de travaux réalisés par les élèves du 1er degré au cours d'expression artistique sur le thème : « Le tabac mon ennemi ».

Le résultat est, à nouveau, une diminution sensible de la consommation mais peu significative en fin d'année.

En 2006-2007, l'on met en œuvre une politique d'interdiction de l'usage du tabac à moyen terme et l'on reconduit les mesures prises en 2004-2005 et certaines de 2006-2007 :

- Document envoyé aux parents et remis à chaque élève signifiant l'interdiction de l'usage du tabac. Cette interdiction est assortie d'échéances réparties dans le temps.
- Apparition de la loi sur l'interdiction de la consommation du tabac en milieu scolaire. L'application de cette loi fut un outil de dissuasion qui nous a apporté une aide indéniable dans la lutte contre le tabagisme.
- Apparition de sanctions disciplinaires en cas de récidives graves. Celles-ci auront toujours un caractère pédagogique (ex : heures de retenue couplées avec un travail de recherche sur les méfaits du tabac : travail à présenter sous forme d'élocution au cours de français...).

Le résultat en fin d'année scolaire 2006-2007 : la consommation a pratiquement disparu au 1er degré ; elle est réduite de manière très significative : on peut considérer que – de 5% des élèves fument encore.

CONCLUSION : si la consommation du tabac a fortement diminué dans notre Athénée, il ne faut pas se voiler la face. Le phénomène reste malgré tout présent et le combat mené par toute la communauté éducative reste une lutte de tous les instants.

Pour les élèves fumeurs, il s'agit d'une transgression de la loi et des mesures prises au sein de l'établissement. Si des sanctions sont appliquées, c'est plus d'une aide médicale et d'un soutien psychologique dont ils ont besoin. Nous pouvons les aider, les conseiller mais ils resteront toujours DECIDEURS de leur avenir.

3. « Reflets de paroles d'acteurs sur l'interdiction de fumer à l'école », Gaëtan ABSIL, APES-ULg - Avec la collaboration de C. RASSON - FARES

En Communauté française, l'interdiction totale de fumer dans les écoles, jointe à une obligation d'information régulière, est effective depuis le début de l'année scolaire 2006-2007. Le Décret du 5 mai 2006 est en synergie avec les mesures qui interdisent de fumer dans les lieux publics, dans les restaurants ou sur les lieux du travail. Il participe donc d'un souci de cohérence avec un projet de société global pour un environnement « sans fumée ».

L'interdiction du tabac sur les lieux de vie constitue un mouvement inéluctable auquel l'école ne peut se soustraire. Cependant, la manière de présenter le sens de cette interdiction et de la gérer au quotidien représente le véritable enjeu de société, le véritable défi éducatif.

Si vous avez été invités aujourd'hui, c'est non seulement pour réfléchir ensemble aux réussites et aux contraintes produites par l'application de ce décret, mais aussi et surtout pour réfléchir au sens de celui-ci dans le cadre d'un projet de société qui cherche à allier objectifs de santé publique et enjeux éducatifs. En effet, dans ce contexte, le débat exprimé par D. Michaud ci-après ne manque pas d'interpeller les acteurs du monde scolaire tout comme les professionnels de l'éducation pour la santé : les éducateurs sont-ils condamnés à « œuvrer dans une double contrainte, à savoir l'exigence de mettre à leur [les élèves] disposition tous les moyens éducatifs nécessaires à leur épanouissement [les élèves], tout en restant vigilant sur leur [les éducateurs] responsabilité à établir et à faire respecter des cadres réglementaires et législatifs permettant l'exercice collectif des libertés ¹ » ?

Ces questions traversent le débat entre scientifiques, professionnels (éducation, santé, prévention) et élèves. Certainement, chacun a son avis sur la question, avis construit plus ou moins explicitement à partir d'expériences, de normes et de références. Cette note présente le reflet incomplet des paroles engagées dans ce débat scientifique et démocratique. Ces paroles ont été collectées dans le cadre d'enquêtes et de débats locaux au cours des six derniers mois. Elles prennent naissance autour d'une appropriation de l'esprit du Décret par les écoles et de la construction de solutions pragmatiques pour rencontrer les difficultés posées par celui-ci. Ce faisant, cette note se fixe pour objectif de vous

¹Michaud D. et al., Tabac : connaissances, motivations et souhaits de lycéens du Doubs. Réflexion pour la prévention in Santé publique, vol. 15, N°1, 2003, p. 77.

inviter à partager des paroles authentiques et sereines lors des ateliers de l'après-midi.

1. Les scientifiques : il est difficile de prouver l'efficacité d'une mesure isolée.

On ne peut trouver à coup sûr de justification de l'interdiction totale de fumer à l'école dans la littérature scientifique en santé publique. Certaines études, réalisées dans certains contextes, permettent de relier l'interdiction à une diminution sur le long terme de la consommation de tabac par les élèves concernés, d'autres recherches menées dans d'autres conditions échouent à mettre en évidence une telle efficacité.

Cette difficulté d'établir la preuve scientifique s'explique notamment par la variété des contextes qui entourent l'école et la variété des pratiques à l'intérieur des écoles : l'interdiction de fumer s'intègre ainsi dans un grand nombre d'autres facteurs qui en potentialisent ou en diminuent les effets.

Quelques exemples sont illustratifs en ce sens :

- Le contexte de la Communauté française est maintenant caractérisé par une interdiction décrétée qui se distingue des interdictions émanant de normes infra juridiques comme, par exemple, les règlements d'école.
- Deux études sur l'efficacité de l'éducation par les pairs proposent des résultats divergents. Crone et al. concluent que la pression sociale exercée par les pairs diminue la prévalence de la consommation du tabac des adolescents. L'éducation par les pairs est donc une « stratégie prometteuse ». A l'inverse, Hamilton et al. démontrent qu'une intervention basée sur la réduction des nuisances est plus efficace qu'une approche par les pairs.
- Une autre étude montre que le climat de l'école et son organisation sont des facteurs qui déterminent si l'interdiction sera ou non efficace en terme de réduction de la consommation de tabac. D'ailleurs, les professionnels de nos régions identifient bien les facteurs qui détermineront cette efficacité : une signalisation motivante, le soutien des instances, la concertation des acteurs, les campagnes d'information, la formation du personnel, les actions de prévention, la légitimité des sanctions et l'existence d'une équipe de projet.

2. Les professionnels s'interrogent sur l'application concrète et pratique de l'interdiction

On le voit, les paroles des professionnels ne sont finalement pas très éloignées des résultats produits par les scientifiques. Une autre preuve en est fournie par les conclusions de l'enquête menée par l'Observatoire de la Santé du Hainaut auprès des établissements scolaires provinciaux : la protection des non fumeurs est l'objectif le plus reconnu par les écoles. Le Décret est perçu comme soutenant pour une démarche d'école sans fumée ; cependant les professionnels de l'enseignement ne s'accordent pas à propos de son effet dissuasif à l'initiation du tabagisme ou à la diminution/arrêt de la consommation. L'école est un lieu d'éducation et des actions doivent être conduites auprès du personnel et des élèves.

Les rencontres dans les groupes locaux ont fait émerger d'autres questions encore. Le débat se déplace sur l'application concrète et pratique de l'interdiction. Avant le Décret, certaines écoles avaient interdit de longue date le tabac dans leur règlement interne, d'autres composaient entre autorisation dans certains lieux et interdiction ailleurs, etc. Maintenant quelques-uns affirment que le débat est clos, puisque c'est interdit !

Les éducateurs et les enseignants se trouvent face à des élèves qui sont toujours là pour interroger les règlements, leur bien-fondé, leurs failles, leurs incohérences. Quelles sanctions pour les élèves pris la cigarette allumée à la bouche ? Comment surveiller toute l'école ? Comment empêcher les élèves en internat de fumer alors qu'ils sont dépendants de la cigarette ? Faut-il interdire le tabac dans les voyages scolaires alors que les élèves passent la soirée dans une boîte en Espagne où le tabac est autorisé ? Que faire alors que les abords de l'école se transforment en cendrier ? En sortant de l'école pour fumer les élèves enfreignent un autre règlement : l'interdiction de sortir². [Voir note](#)

Ces constats ne trouvent pas de réponses directes dans la littérature scientifique. C'est pourquoi, l'échange d'expérience entre acteurs de l'école demeure une source essentielle pour découvrir des manières de mettre en place l'interdiction.

3. Les jeunes voudraient que les adultes comprennent pourquoi ils fument, s'ils sont accros ou pas.

Les jeunes ont généralement conscience de la nocivité du tabac. Ils déclarent fumer notamment à cause du stress, vouloir arrêter mais ne pas y parvenir et souhaitent de l'aide : « on va pas interdire le tabac comme ça du jour au lendemain, des élèves se trouvent alors en état de manque ». Les jeunes relèvent également les contradictions inhérentes aux adultes qui eux-mêmes ne gèrent pas leur consommation : ils viennent interdire de fumer dans tel ou tel local alors qu'eux-mêmes ont du mal à respecter le règlement mis en place.

Surtout, « les jeunes » ne constituent pas une catégorie homogène. Leurs avis divergent, parfois tranchés, parfois nuancés. Les plus radicaux ont rejeté le tabac « parce qu'il tue, parce qu'il pue, parce qu'il est associé à la drogue, ... ». Les plus nuancés parlent de gérer la consommation, de comprendre pourquoi on fume, de la différence entre « en parler » et « juger », etc. La ligne de partage ne se situe pas entre consommateur et non consommateur. Elle ferait plutôt intervenir l'âge, la progression dans l'adolescence et vers l'âge adulte. La diversité des représentations que les jeunes ont du tabac est réelle. Cette diversité fournit une occasion de rencontres et de débat. Dans ce débat se pose la question centrale d'une éducation pour la santé digne de ce nom : « Comment, à partir de leur vécu, de leur ressenti, de leur contexte socioculturel, construire un projet du vivre ensemble ? »

Sources

- Aveyard P. et al., A Methodological and substantive review of the evidence

² Ces questionnements apparaissent aussi dans l'enquête de l'OSH, où pour 50% des écoles, l'application du décret n'est pas facile.

that schools cause pupils to smoke in *Social Sciences & Medicine*, 58, 2004, p. 2253-2256.

- Darling H. et al., Is there a relation between school smoking policies and youth cigarette smoking knowledge and behaviours? in *Health Education Research*, 21(1), 2006, p. 108-115.
- Thomas R. et Perera R., School-based programmes for preventing smoking in *Cochrane Database of systematic Review*, issue 4, 2006.
- Corbett K., Susceptibility of youth to tobacco: a social ecological framework for prevention in *Respiration Physiology*, 128, 2001, p. 103-118.
- Crone M.R. et al., Prevention of smoking in adolescents with lower education : a school based intervention study in *Evidence based public health policy and practice*, 2003, p. 675-680.
- FARES, Paroles d'ados, paroles d'acteurs de terrain au sujet du tabac, FARES, 2006.
- Observatoire de la Santé du Hainaut, Plan directeur en promotion de la santé. Secteur enseignement, OSH, 2007.
- Entretiens avec les groupes locaux organisés avec le soutien des CLPS de Mons Soignies et de Tournai, ainsi que de l'Observatoire de la Santé du Hainaut. Les groupes locaux sont des rencontres avec les professeurs, éducateurs, directeurs, et autres professionnels de l'enseignement en vue de mieux connaître leurs questionnements par rapport à l'interdiction du tabac.

4. Synthèse des ateliers

L'objectif de ces synthèses est de refléter au mieux la réflexion des participants afin qu'elle puisse être enrichie, discutée, opérationnalisée ou concrétisée.

Les synthèses des cinq ateliers ont été écrites à partir des enregistrements et des comptes-rendus des rapporteurs, des travaux des participants et des notes des animateurs. Plutôt qu'un compte rendu mot à mot de ce qui s'est dit, nous préférons présenter les résultats des ateliers, c'est-à-dire les conclusions ou les questions auxquelles sont parvenus les participants au terme de leurs échanges. Nous avons, cependant, veillé à respecter le sens et l'esprit des échanges, notamment en conservant le vocabulaire utilisé par les participants. Chaque synthèse est introduite par le texte présentant la problématique, remis aux participants avant chaque atelier afin de contextualiser les propos. Nous avons pris la liberté de structurer les propos tenus à l'aide de sous-titres.

Atelier 1 : Comment s'y prendre avec les élèves qui cumulent les difficultés (scolaires, sociales, psychologiques) ?

Problématique

Comment éviter que l'interdiction de fumer ne renforce les mécanismes d'exclusion ? Les situations individuelles vécues par les élèves peuvent être telles que l'interdiction de fumer peut paraître secondaire. Les professionnels de l'éducation peuvent avoir l'impression que les sanctions liées à la consommation de tabac à l'école pourraient désavantager des élèves qui cumulent d'autres difficultés. L'interdiction de fumer est une norme avec laquelle il faut parfois composer.

Synthèse

De manière générale, il y a une difficulté à gérer les interdictions vis-à-vis d'élèves qui cumulent déjà d'autres difficultés, y compris les élèves de l'enseignement spécialisé.

Des ressources

Le Décret est une ressource. Néanmoins, les participants soulèvent la question du temps nécessaire à son application.

Les participants soulignent le besoin de cohérence entre l'école et les autres partenaires (la famille, les professionnels externes...).

Une cohérence entre les comportements à l'école et au sein de la famille semble surtout nécessaire. En effet, la culture familiale peut-être très différente de la culture scolaire. De plus, d'autres difficultés (l'alcool, le désœuvrement et/ou les violences intrafamiliales...) peuvent faire partie d'une culture familiale.

Le besoin de cohérence s'exprime aussi entre les professionnels, que ce soit au sein de l'école (par exemple une direction qui participe peu ou pas au projet) ou à l'extérieur de celle-ci (par exemple avec les organismes de prévention et de formation).

Quelques pistes à envisager

L'équipe éducative devrait s'approprier les notions (la prévention, la promotion de la santé...) qu'elle veut développer. Il serait opportun qu'elle offre aux élèves des endroits et des moments d'écoute et pourquoi pas autres que ceux proposés par le centre PMS. Des référents au sein de l'école (pairs ou adultes) peuvent aussi être souteneurs et écouter, convaincre ou aider à se remettre en question. A l'intérieur de l'école, la possibilité de faire appel à la délégation d'élèves (si elle existe et si elle est structurée) peut aussi être envisagée.

Mais cela peut prendre du temps. Les directions devront en libérer pour que l'information soit donnée et circule de manière adéquate.

Adapter le message de prévention à certaines valeurs propres aux élèves, en utilisant l'estime de soi peut, par exemple, être un des leviers pour rendre l'élève acteur de sa « non consommation ».

En ce sens, certains outils gagneraient à être davantage exploités comme, par exemple, le photolangage.

Atelier 2 : L'arrêt tabagique. Quand ? Comment ? Avec quelles ressources ?

Problématique

Les enseignants et éducateurs s'interrogent sur l'arrêt tabagique et les problèmes posés par la dépendance. Il s'agit pour les uns de savoir vers quels professionnels se tourner ; pour les autres de mieux anticiper les effets de l'arrêt et/ou de la dépendance sur le comportement des élèves ; ou encore de clarifier

les différentes approches (réduction des risques, gestion de la consommation et aide à l'arrêt). Des experts seront présents dans cet atelier, ils apporteront un éclairage sur ces questions.

Synthèse

Le sevrage tabagique n'est pas une voie unique : il faut ouvrir la réflexion, appréhender d'une manière globale la gestion des consommations.

Il est important d'être dans le « non jugement » et de pouvoir respecter l'identité de l'élève, de pouvoir lui proposer un soutien individuel et une communication adaptée. L'élève doit être acteur de son projet autour du bien-être au sens large.

Des ressources

En amont de la consommation de tabac, un travail de prévention et de promotion de la santé devrait être réalisé autour de la gestion du stress et des autres origines de la consommation tabagique.

Un des participants partage une piste concrète en explicitant une expérience d' « espace écoute » avec des professeurs comme référents et touchant à une approche beaucoup plus générale, plus relationnelle de l'élève. Trois ou quatre enseignants ont pu dégager une vingtaine d'heures de cours pour assurer une permanence d'écoute pour les élèves. Ce soutien relationnel permet de décharger un peu les PSE et PMS. Et, quand les enseignants se sentent démunis, ils contactent le PSE ou PMS qui fait alors le suivi de l'élève.

Quelques pistes à envisager

L'inscription de la sanction dans une démarche positive et constructive plutôt que punitive peut être un des axes à développer.

Une autre piste à envisager est de mettre en avant les avantages de l'arrêt du tabagisme que peuvent amener d'autres professionnels.

Atelier 3 : Interdire le tabac. Quelles modalités de l'interdiction pour les plus jeunes et pour les plus âgés ?

Problématique

La population scolaire est caractérisée par des différences d'âge. Y a-t-il des meilleures stratégies de prévention, d'information et d'éducation propres à chaque âge ? Parfois, les règlements introduisent des modalités d'application différentes en fonction de l'âge. Ainsi, les plus âgés qui ont une autorisation de sortir ont la possibilité de fumer, alors que les plus jeunes ne le peuvent pas.

Synthèse

L'interdiction de fumer dans l'école ne devrait pas être considérée sur le même pied que le sevrage tabagique : il y a deux objectifs différents.

Il y a une nécessité que la loi soit appliquée de la même manière et par tout le monde dans les écoles. Mais, le décret peut-être aménagé pour les divers publics (adultes ou jeunes).

Des ressources supplémentaires sont nécessaires pour mettre en œuvre l'interdiction.

Les participants disent avoir besoin de plus d'encadrement, de budget, de temps et de partenaires pour appliquer le décret au sein de l'espace scolaire.

Quelques pistes à envisager

La présence de ce décret peut initier le dialogue entre jeunes et adultes confrontés au même « souci ». La discussion autour du décret inclut tous les acteurs scolaires. En effet, ils sont soumis à la même loi et, dans certains cas, doivent, tout autant les uns que les autres, gérer leur consommation par rapport à cette même loi.

Discuter des effets de la dépendance avec les élèves est une thématique riche qui peut être abordée par d'autres voies : le stress, les expériences vécues, les effets manipulateurs des industriels du tabac, l'entrave à la liberté générée par la dépendance...

La mise en route d'un groupe d'accompagnement pour parler des représentations par rapport à la consommation est une piste possible. Néanmoins, l'élève devra trouver ses propres formulations et construire lui-même les réponses aux questions qu'il se pose.

Le travail en partenariat pourrait être un autre levier, une des pistes à développer.

Atelier 4 : Comment situer l'interdiction dans le projet et la démarche éducative de l'école ?

Problématique

L'interdiction du tabac à l'école soulève la question des sanctions, et plus largement de la manière de gérer l'interdiction au sein du projet de l'école. Comment, avec les élèves, les professeurs, la direction, les éducateurs, les personnels techniques et ouvriers, œuvrer ensemble pour le respect de l'interdiction, dans un fonctionnement démocratique de l'école ? Comment faire de l'interdiction du tabac une occasion de débat, un moment de participation et de mobilisation ?

Synthèse

Le décret semble avoir à la fois des effets positifs et négatifs. Chaque école est singulière, particulière et cela peut nécessiter des aménagements. La question reste ouverte de la gestion de la sanction en cas de non respect de l'interdiction

Des ressources

Le décret est envisagé comme une ressource. Cependant, la rapidité avec laquelle il a fallu s'adapter au décret (6 mois) est un thème revenu avec force, la loi pouvant alors avoir des effets pervers et contre-productifs.

Quelques pistes à envisager

Le dialogue, l'information et le partage d'expériences sont des pistes exposées.

Les actions de prévention doivent être en lien. Une certaine cohérence entre tous les partenaires peut être soutenante.

Rendre les élèves non plus sujets mais acteurs de leur propre vie, de leurs propres modes de consommation est une piste présentée.

Atelier 5 : Comment appliquer l'interdiction du tabac aux lieux de vie, dans et autour de l'école (ateliers, stages, internats,...)

Problématique

L'école est un ensemble d'espaces (la classe, le réfectoire, l'atelier, l'internat) reliés par des lieux de transitions (les couloirs, la cour de récré, le car scolaire, ...). L'école n'est pas un milieu clos, elle existe dans un environnement proche (le domicile, la rue, le quartier, la ville), elle forme ses élèves dans des stages en entreprise. Comment gérer l'interdiction dans ces différents espaces qui ne sont pas tous concernés par l'interdiction ou au sein desquels l'interdiction n'est pas appliquée ?

Synthèse

Le texte du décret semble mal compris. Il reste des paradoxes relatifs à l'interdit et à sa mise en œuvre.

La priorité donnée au décret au sein de l'établissement est un des points à envisager. Par exemple, l'application du décret est-elle prépondérante ou minime dans le projet d'établissement ? Les participants s'interrogent également sur la place à donner au tabac par rapport à une réalité socio-éducative parfois difficile.

Quelques pistes à envisager

Avoir des priorités réalistes et une attitude progressive par rapport à la mise en place de l'interdit et envisager globalement l'école comme un lieu d'éducation citoyenne peuvent être des leviers.

Sensibiliser et former les enseignants, communiquer par rapport à la démarche de prévention font partie des pistes proposées. Et, se donner le temps est essentiel, car il y a une transition et donc il faut une certaine souplesse dans la mise en œuvre de cet interdit.

Avec les élèves, une piste de travail pourrait être le parrainage des plus petits par les grands.

Les participants proposent quelques pistes plus concrètes. Informer les familles par des courriers ciblés et progressifs sur les changements en cours au sein de l'établissement est une autre piste.

Imaginer des temps d'interaction entre profs et élèves autres que la pause cigarette et associer les parents pourraient aussi être efficace.

5. Table ronde avec les représentants des ateliers

Fichier audio en ligne sur le site Prévention Tabac

6. Conclusion

Plusieurs thèmes sont communs aux cinq ateliers et ce, malgré la multiplicité des angles d'approche.

Pour les participants le décret est certainement une bonne mesure, la nécessité d'interdire le tabac à l'école n'est pas à remettre en cause.

Les écoles demandent du temps pour organiser l'application du décret et pour leur permettre l'appropriation des notions liées à la prévention ou à la promotion de la santé.

La problématique du tabac doit être abordée dans des projets globaux qui englobent d'autres dimensions liées à la santé, à la consommation ou à la citoyenneté. Cette approche globale pourrait être soutenue par des processus d'accrochage scolaire et des pédagogies innovantes.

L'écoute et le 'non-jugement' apparaissent comme les lignes de conduite les plus efficaces d'un dialogue avec les jeunes. Le dialogue n'est ni une 'causerie', ni une manipulation déguisée, il est l'instrument d'une pédagogie fondée sur l'accompagnement et le lien. En guise de commentaire, nous retenons cette phrase issue d'un des ateliers : « l'élève devra trouver ses propres formulations et construire lui-même les réponses aux questions qu'il se pose ». Cette phrase porte en elle toutes les intentions d'une éducation orientée vers le développement personnel, la responsabilisation et le développement des compétences de l'élève. D'un point de vue grammatical, le sujet de cette phrase est l'élève - il construit lui-même les réponses qu'il se pose. Que devient l'éducateur ? Quelle est sa place dans cette phrase ? En l'absence de l'éducateur que devient le dialogue ?

La dépendance psychologique des élèves est la plus redoutée par les professeurs. Ils mettent celle-ci en relation avec certains facteurs des milieux de vie des élèves, et en particulier, le stress.

Par ailleurs, ils sont nombreux à s'interroger sur les effets pervers de l'application du décret. Le cas typique pourrait être un directeur qui choisi d'être hors la loi en autorisant les élèves à fumer dans la cour parce qu'il craint pour leur sécurité en dehors de l'école. L'application de l'interdiction est certainement facilitée par la cohérence, son respect par tout le monde dans l'école. La cohérence est aussi celle que les participants souhaiteraient entre les règles appliquées dans l'école, aux alentours (la rue) et au sein de la famille.

chaque école applique ou tente d'appliquer le décret. Même si la loi est la même pour tous et que nul n'est censé l'ignorer, celle-ci ne s'applique pas dans l'absolu. Elle s'applique dans un milieu donné dont les caractéristiques en facilitent ou non l'application. Dès lors, les difficultés qu'une école peut rencontrer dans l'application du décret sont vraisemblablement révélatrices de la complexité des situations. Une réflexion menée sur les difficultés liées à l'application du décret pourrait apporter des changements bénéfiques au sein de l'école.

La place de l'interdiction de fumer, la quantité d'énergie investie par l'école pour un environnement plus sain et pour une diminution du tabagisme est fonction de la complexité des situations. D'abord, la complexité des situations individuelles, le cas par cas, où chaque élève est envisagé comme un sujet dans sa dimension psychologique et sociale. Ensuite, la complexité des situations sociales dans laquelle l'école s'inscrit de par l'enseignement qu'elle dispense ou de par son implantation géographique.

Une journée d'évaluation ne peut répondre à toutes les questions, pas plus qu'elle ne peut permettre l'émergence de toutes les difficultés et ressources des écoles. La moitié des participants à la journée souhaiterait continuer le dialogue et les échanges. Le site www.enseignement.be/prevention_tabac/ est le relais de ce dialogue amorcé.

Les actes du colloque, la fiche « sanctions constructives », la FAQ du site, les futurs exemples de sanctions constructives sont également pour les professionnels autant d'occasion de continuer ce dialogue entre eux et avec des experts. Ces textes ont été rédigés avec l'intention de retenir leur attention et de susciter des réactions, des commentaires, des critiques, des partages expériences, ...

« Les points d'appui » dans le cadre des réseaux qu'ils organisent peuvent aussi être des lieux où le dialogue et la réflexion se poursuivent.

Une 'théorie' ou une 'méthodologie' du respect de l'interdiction de fumer ne peut être construite sans l'apport des professionnels confrontés à la réalité du terrain. En effet, ce sont eux, qui à travers leur succès et leurs échecs, les ressources et leurs difficultés, inscrivent les apprentissages des élèves dans une école démocratique.